

Ville de Montréal
Système de gestion des
décisions des instances
Recommandation

C.E. : 40.062
(2003-03-12)



		Numéro de dossier :	1031013001
Unité administrative responsable	Développement économique et développement urbain , Direction du développement urbain , Division de la réglementation		
Niveau décisionnel	Conseil municipal	Au plus tard le	2003-04-28
Sommet	Chantier 2.4.1 - Patrimoine et aménagement de qualité - Réseau patrimoine Montréal sectoriel - Aménagement du territoire sectoriel - Centre de Montréal sectoriel - Environnement sectoriel - Mont Royal		
Projet	Sommet de Montréal		
Objet	Modifier le plan d'urbanisme de la ville afin d'y intégrer un document complémentaire établissant les règles et les critères minimums dont doivent tenir compte les arrondissements dans leurs règlements d'urbanisme.		

1. Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Montréal afin d'y intégrer un document complémentaire établissant les règles et critères minimums dont doivent tenir compte les arrondissements dans leurs règlements d'urbanisme.

2. Soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne une ou plusieurs assemblées publiques prévues à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 (annexe 1) de la charte de la Ville.

3. Déléguer à la greffière de la Ville le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

- - Signé par Cameron CHARLEBOIS/MONTREAL le 2003-03-07 17:03:51, en fonction de /MONTREAL.

Signataire: Cameron CHARLEBOIS

Directeur général adjoint
Développement économique et développement urbain , Bureau
du directeur général adjoint

Numéro de dossier : 1031013001